

Le 13 septembre 2017

**Par courriel : *pm@pm.gc.ca; justin.trudeau@parl.gc.ca; carolyn.bennett@parl.gc.ca; Jane.Philpott@parl.gc.ca; Jody.Wilson-Raybould@parl.gc.ca***

Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député  
Premier ministre du Canada  
Bureau du Premier ministre  
80, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

L'honorable Carolyn Bennett  
Ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

L'honorable Jane Philpott  
Ministre des Services aux Autochtones  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

L'honorable Jody Wilson-Raybould  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

**Objet : Projet de loi C-262 : Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames les Ministres Bennett, Philpott et Wilson-Raybould,

Le Syndicat des Métallos soutient la réconciliation avec les peuples autochtones et s'est prononcé en faveur des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Selon cette dernière, le Canada doit adopter et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre pour la réconciliation.

Il y a plus d'un an, le Syndicat des Métallos a annoncé son soutien au projet de loi C-262, parce qu'il veillera à ce que les lois canadiennes respectent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous convenons qu'à titre de nation, aucune relation n'est plus importante que celle que nous entretenons avec les peuples autochtones. Le projet de loi C-262 est une occasion unique pour le Canada d'arriver à établir une véritable relation de nation à nation.

Notre syndicat s'intéresse à ce projet de loi car, en tant que Canadiens, nous désirons reconstruire les relations entre les Canadiens autochtones et les autres Canadiens. De plus, ce projet de loi nous tient à cœur parce que nos membres comptent des Autochtones parmi eux. C'est un enjeu qui touche les Métallos.

Lorsque les Métallos se sont adressés aux députés libéraux pour leur demander leur appui, nous avons entendu deux critiques au sujet de la Déclaration : elle est incompatible avec la Constitution du Canada et elle permet aux peuples autochtones de s'opposer au développement. Avec tout notre respect, nous ne partageons pas cet avis. Un grand nombre de juristes canadiens ont publiquement fait savoir que la Déclaration est compatible avec la Constitution et la Charte, sinon essentielle pour sa véritable mise en œuvre. En outre, le droit à un consentement libre, préalable et éclairé n'est pas automatiquement un veto, mais plutôt un moyen pour les peuples autochtones de participer de manière juste et équitable aux décisions clés touchant leur vie et leurs territoires.

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, nous prions votre gouvernement de voter pour le projet de loi C-262.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre et Mesdames les Ministres, l'expression de ma très haute considération.

Le directeur national,



Ken Neumann

KN/slq

c.c. : Romeo Saganash, Député